

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL**  
**Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018**

**Rapport CR 2018-041**

**L'ÎLE-DE-FRANCE, TERRITOIRE CHEF DE FILE POUR LA FRANCOPHONIE**

**AMENDEMENT**

Dans la stratégie pour la francophonie annexée à la délibération, la rubrique « Mobilisation des dispositifs sectoriels régionaux » est complétée par un dispositif « Encouragement à l'échange et à la mobilité internationale solidaires pour tous les jeunes ».

**Exposés des motifs**

Les dispositifs d'aide aux échanges et à la mobilité internationale des jeunes proposés dans la présente stratégie concernent essentiellement les jeunes engagés dans des études supérieures.

Si ces actions peuvent effectivement être des moyens pour soutenir la francophonie, elles ne peuvent cependant se limiter aux jeunes les plus diplômés. Il convient dès lors d'étendre les aides régionales en ce domaine aux jeunes les moins diplômés.

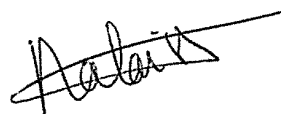
Dans la perspective d'un soutien à la francophonie tourné à la fois vers les valeurs de partage, de solidarité et vers l'objectif de développement de la citoyenneté mondiale, la Région Ile-de-France pourrait par exemple soutenir davantage les initiatives de chantiers internationaux de jeunesse, avec les structures associatives, notamment dans les quartiers populaires.

Ce type de chantiers, qui consistent en la réalisation d'un travail volontaire en collectivité pour une durée de plusieurs semaines, revêt une forte utilité pour les territoires et les populations locales, sur des thématiques aussi variées que la rénovation ou la reconstruction, la protection de l'environnement et de la biodiversité, ou l'agriculture durable.

Ces chantiers concernent également des projets dans des domaines comme l'éducation, l'aide aux personnes handicapées ou l'organisation d'événements culturels.

Ainsi, la participation à ces projets d'utilité collective peut être l'occasion, pour des jeunes de toutes origines sociales et tous niveaux scolaires, de rencontrer, découvrir et partager des expériences contribuant à l'ouverture au monde et à l'esprit de partage.

Ce seraient là des actions complémentaires pour contribuer à la promotion et à la diffusion de la francophonie.



Céline MALAISE

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL**  
**Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018**

**Rapport CR 2018-041**

**L'ÎLE-DE-FRANCE, TERRITOIRE CHEF DE FILE POUR LA FRANCOPHONIE**

**AMENDEMENT**

Dans la stratégie pour la francophonie annexée à la délibération, la rubrique « Mobilisation des dispositifs sectoriels régionaux » est complétée par un dispositif décrit ainsi : « **Renforcement de l'accueil des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur public**, qui sera doté à hauteur de 1 million d'euros en autorisations d'engagement ».

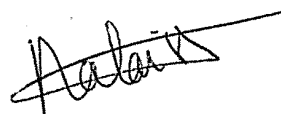
**Exposés des motifs**

Alors que la France occupe le troisième rang mondial des pays les plus attractifs en matière d'enseignement supérieur, et occupe le premier rang des pays non anglophones, l'Île-de-France est quant à elle la région française qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers.

Cette attractivité ancienne est le résultat de la qualité de notre enseignement supérieur public, de la richesse culturelle de la France et de notre région, de l'importance de la francophonie, mais aussi en partie de la politique d'accueil qui été par le passé mise en place par notre collectivité.

La Région, jusqu'en 2015, s'est en effet efforcée à son niveau de perpétuer cette tradition d'accueil des étudiants étrangers par un soutien financier conséquent. Depuis, elle a malheureusement abandonné cette action, qui relève pourtant pleinement de la promotion de la francophonie. Une action qui ne peut être remplacée par un dispositif restreint et sélectif « d'étudiants-ambassadeurs ».

C'est pourquoi il est nécessaire de relancer cette politique, en la dotant des financements adéquats.



**Céline MALAISE**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL**  
**Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018**

**Rapport CR 2018-041**

**L'ÎLE-DE-FRANCE, TERRITOIRE CHEF DE FILE POUR LA FRANCOPHONIE**

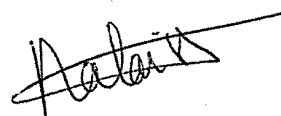
**AMENDEMENT**

Dans la stratégie pour la francophonie annexée à la délibération, la rubrique « Mobilisation des dispositifs sectoriels régionaux » est complétée par un dispositif « Renforcement de la solidarité internationale avec les territoires du Sud ».

**Exposés des motifs**

Depuis 2015, la Région s'est désinvestie de l'aide à de nombreux projets associatifs à vocation solidaire qui, outre leur utilité pour les territoires et populations locales, constituaient aussi des actions à même de promouvoir la francophonie.

De fait, alors que l'action internationale de notre collectivité a été largement redéfinie depuis trois ans dans une optique de rentabilité économique, cette stratégie pour la francophonie pourrait être l'occasion de relancer son soutien à de nouvelles actions solidaires (en matière non seulement économique mais aussi environnementale, éducative, culturelle) à destination de territoires et de populations du Sud.



**Céline MALAISE**